

Quelques observations sur la place et sur le rôle des techniciens et des experts dans la vie politique

par Victor CRABBE,

Secrétaire général de l'Institut belge de Science, politique.
Assistant à l'Université Libre de Bruxelles.

★

La brillante étude que notre ami M. Léo Moulin, le distingué rédacteur en chef de cette revue, a consacrée à ce sujet (1), nous a donné l'occasion de réfléchir à un aspect de la question généralement passé sous silence.

Ne cherchons pas ici à distinguer le technicien de l'expert. Convenons tout simplement que l'un représente un genre et l'autre une espèce de ce genre. Et le genre de technicien apparaît à première vue comme étant à l'opposé de celui du politique, de l'homme politique.

Demandons-nous cependant si cette présentation des choses est absolument exacte.

Le monde des réalités sociales ainsi que celui de la vie ou des tensions politiques sont-ils toujours formés par des éléments, par des facteurs contradictoires ou hétérogènes, appartenant à des secteurs propres ? Leur influence se manifeste-t-elle uniquement par un affrontement dont l'interprétation se situe dans le cadre d'une théorie générale des contraires ?

Nous voudrions le souligner avec une certaine insistance : il n'est pas de questions au sujet desquelles il faille être plus prudent, sous peine de faire prévaloir sur ce qui est, des vues fausses ou incomplètes.

Nos observations procèdent donc à une mise au point ; elles ont une portée méthodologique. Elles visent à faire saisir une *autre* part des réalités : celle des milieux intermédiaires où l'on ne trouve ni le technocrate pur ni le politique pur mais où peuvent se rencontrer et parfois même se mêler en

un seul personnage, à la fois le technocrate et le politique à des degrés divers, selon les circonstances.

Faut-il ajouter que les milieux intermédiaires deviennent de plus en plus importants dans la vie actuelle ? Du point de vue social et politique, ils peuvent la former et lui conférer une densité ou une signification qui donne le ton au détriment des positions extrêmes et des situations univoques.

L'homme politique se rend d'ailleurs bien compte de la nécessité pour lui de posséder et d'utiliser une plus ample connaissance technique et le technicien ou le technocrate tend, lui aussi, motu proprio — tout comme le théoricien —, à l'effet de pouvoir agir — relativement il est vrai —, à se rapprocher de la vie politique et à s'y engager, ce qui l'oblige à être attentif à ses contingences.

« Theoriam cum praxi.... » (la théorie mêlée à la pratique), disait déjà Leibniz comme s'il avait entrevu, au terme d'une longue époque qui avait affirmé la précellence de l'intellect sur la formation pratique, les dangers du « désengagement », celui-ci pouvant précisément éloigner l'homme des contingences.

La science politique serait certes dans l'erreur si elle se contentait de consacrer des opinions favo-

(1) La technocratie, épouvantail et tentation du monde moderne. *Res Publica*, vol. IV, 1962-1, pp. 28-50; cf. De technocratie, schrikbeeld en bekoring van de moderne wereld. *Tijdschrift voor Sociale Wetenschappen*, 1961, n° 4, blz. 344-396; La technocracia, tentacion y esperantajo del mundo moderno. *Revista de Estudios Políticos*, 123, mayo-junio, pp. 91-131. A paraître en italien dans *Studi Politici*, Florence.

rables ou défavorables aux positions extrêmes, même en se penchant sur la valeur relative de chacune d'elles. Elle continuerait à ne pas être dans le vrai en prêtant fois uniquement à l'existence et au rôle que peut s'assigner le technocrate pur dans une ambiance d'apolitisme.

Le technocrate pur, répétons-le, a un comportement qui n'est guère différent de celui du théoricien. On sait que Julien Benda a été l'un des derniers porte-parole de celui-ci en défendant avec force sa condition de clerc qui n'a pas à s'engager dans la vie sociétariaire et dont tout le prestige tient à la logique de ses discours ou de son argumentation.

A peu près vingt ans après la mort de ce grand publiciste, nonobstant la vague qui a déferlé sur le monde des idées en faveur des technocrates, il n'est plus possible de croire au bien-fondé de cette thèse.

Car le clerc qui « trahit », tel l'adepte des sciences politiques, économiques et sociales, qui ose regarder l'activité politique, économique et sociale et même y participer, n'est pas au nombre de ceux qui, dans la suite, doivent avoir honte de ce qu'ils ont fait et qui, par voie de conséquence, doivent faire œuvre de « pénitence ».

Ce qui attend le « clerc engagé », ce n'est pas une « chute » semblable à celle dont Albert Camus a fait l'aventure du personnage de l'une de ses dernières œuvres, précisément intitulée « La Chute ».

Il existe au contraire une certaine « promotion sociale » du clerc qui trahit. De cette promotion, un homme tel que Balzac a déjà été le théoricien, lui qui s'est trouvé presque aux abords de la science politique puisque ses convictions l'avaient amené à reconnaître la nécessité d'une certain renouvellement des élites, notamment en les prenant dans le milieu des gens occupés (2).

Nous ne dévions pas dans nos propos qui concernent bien la critique d'une opposition entretenue entre technique et politique et, par voie de conséquence, la mise en procès d'une technocratie présentée absolument (3), en affirmant que les sociétés fortement évoluées comme le sont les nôtres, sont bien entreprises par l'esprit technique et par son conditionnement. Technique, théorie et politique sont devenus des instruments qui, en tant que

potentiels d'action, peuvent être employés en même temps.

Il en résulte que les techniciens peuvent être présents dans les processus mêmes de la vie politique ; ils peuvent se trouver aux côtés des hommes politiques. Aussi est-il vain de disserter sur les uns et sur les autres comme s'ils étaient constamment en une lutte ou en une concurrence obligeant à rechercher le vainqueur.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, d'ailleurs, que la situation est telle. Dans les sociétés primitives, n'étaient-ce pas déjà des artisans qui étaient appelés à collaborer à l'exercice du pouvoir ? Ainsi, dans les tribus où le travail du fer était prestigieux, le chef pouvait faire de certains forgerons ses premiers conseillers, experts ou techniciens.

Les bouffons des princes et des rois rendaient à ceux-ci des services « techniques » aussi valables pour le prestige ou l'exercice de la souveraineté que ceux des ecclésiastiques, des militaires ou des légistes, membres de la Cour.

Pour le gouvernement de la chose publique, les hommes politiques s'entourent de médecins et d'ingénieurs. C'est de longue date qu'ils l'ont fait lorsqu'ils ne l'étaient pas eux-mêmes. Et ils l'ont fait, quel que soit le point d'évolution des régimes politiques en vigueur.

Aussi peut-on s'étonner de voir la science politique redécouvrir ces situations sur la base d'une dichotomie selon laquelle technique et politique ont des rôles différents à jouer.

D'où vient cet état de choses ? Du développement des techniques qui n'ont rien à voir avec la direction des affaires politiques ? Peut-être.

Mais cette explication ne nous donne pas entière satisfaction.

Il en est une autre qui nous paraît meilleure. On peut la trouver dans la faveur délibérément donnée, au titre de préalable conceptuel — nous n'en faisons grief à personne — à un certain régi-

(2) Voir à ce sujet l'œuvre de Balzac intitulée « Le Curé de Campagne ». Cf. Bernard Guyon, *La pensée politique et sociale de Balzac*. Paris, A. Colin, 1947, pp. 135s. ; id., *La création littéraire chez Balzac*. Ibid., 1951, pp. 231s. et Crabbe, Balzac et l'administration. *Revue internationale des Sciences administratives*, 1954, pp. 287-358.

(3) Alors qu'il en existe une autre inhérente à la mise en œuvre de tout pouvoir politique.

me politique : celui de la démocratie aperçue dans une optique généreuse faisant d'elle le régime de la participation de tous à la vie politique.

Ce préalable a distraît l'attention des réalités touchant à l'exercice *immédiat* du pouvoir et à l'aménagement de la société politique.

L'industrialisme de Saint-Simon et de ses disciples n'est pas parvenu à lui faire préférer autre chose.

La permanence des premières idées acquises a même créé une situation paradoxale. Elle a desservi à la fois la cause des techniciens et celle des hommes politiques, quelles qu'aient été les doctrines ou les idéologies complémentaires qui ont été formulées à l'avantage des uns ou au profit des autres.

Procédons encore à une autre mise au point. L'opinion nous paraît être dans l'erreur lorsqu'elle croit que le nombre des techniciens participant à l'exercice du pouvoir est moins grand dans les régimes démocratiques que dans les états autocratiques.

Il nous semble au contraire que, partout, le corps social veut ses techniciens et consent à ce qu'il y en ait parmi eux qui s'intègrent aux cadres du pouvoir. Mais ce qui peut différer d'un régime à l'autre, c'est la façon dont l'accès à l'exercice ou à la participation du pouvoir peut avoir lieu, autant que les techniques mises en œuvre.

Aussi croyons-nous à la nécessité d'un effort pour situer désormais la question au-delà de la notion même de régime politique.

Est-il possible de « reprofiler » de cette manière le sujet à partir des seuls principes selon lesquels l'exercice du pouvoir a ses exigences et toutes les sociétés globales tendent à mettre à la disposition du pouvoir l'assistance technique dont ils ont besoin pour réaliser leurs tâches, peu importe même que cette assistance puisse être trouvée au sein de la société globale considérée ou doive être recherchée en dehors d'elle ?

Certes, il se peut que la part du technique intégrée à l'action ou à la direction politique se réalise par à coups ou ne s'effectue pas d'une manière suffisante. Elle peut n'avoir donné naissance qu'à une série d'institutions jugées à un moment donné incomplètes ou imparfaites. Il se peut également

que se produise un état d'inadaptation dû à la neutralisation des exigences du corps social par d'autres forces dominantes. Un état de concurrence peut enfin exister entre les techniciens eux-mêmes.

Lorsque la concurrence existe entre les techniciens, ils peuvent se disputer l'accès du pouvoir. On ignore encore — faute d'enquêtes ou de confidences — toutes les répercussions que la lutte des techniciens peut entraîner dans la sphère du pouvoir. Qui donc écrira la chronique de certaines nominations faites récemment en Belgique, notamment à la Société Nationale des Investissements et à l'Office de Coopération au Développement ? Combien de temps a-t-il fallu au Gouvernement pour les faire ou pour faire en sorte que les organismes en question puissent commencer à fonctionner ?

Nous attirons l'attention sur ces faits ; notre propos n'est pas de les examiner d'une manière approfondie.

Soulignons encore que l'analyse du processus de la décision politique ne nous renseigne pas nécessairement sur les *motifs* pour lesquels le technique intervient dans sa formulation. En s'en tenant à l'analyse du « decision-making power », on peut ne pas comprendre pourquoi certains ont prétendu, à tort selon nous, que les fonctionnaires sont des techniciens ou que, pour pouvoir agir, les techniciens doivent avoir accès à un statut, détaillé ou non, de fonctionnaires.

Tout compte fait, c'est dans le cadre de la bonne vieille théorie générale de l'Etat, que l'on peut ouvrir à la sociologie politique, que l'on peut situer le mieux la théorie des rapports entre le technique et le politique.

Ne cherchons pas à être complet.

Rappelons seulement quelques enseignements de l'école sociologique de Bruxelles qui vraiment débouche sur la science politique.

Dans sa « Sociologie générale », (Université libre de Bruxelles. Trauvaux de la Faculté de Philosophie et Lettres. Paris. Les Presses universitaires de France, 1948, p. 173), le professeur Eugène Dupréel a fait remarquer, à juste titre, que l'Etat, en tant qu'institution, « est caractérisé par une force qu'il prépare au préalable et qu'il maintient disponible ». D'où l'attrait de son appropriation selon le jeu des mécanismes politiques.

Mais il n'en va pas de même, ajoute l'auteur, de « la capacité générale de remplir les fonctions dont il se trouve amené à se charger ».

En effet, « l'État ne commence pas par avoir la compétence ni les agents appropriés ; il acquiert l'une et recrute les autres lorsque le besoin s'en fait sentir ».

« Ce n'est pas à l'endroit où la compétence fait défaut, fait encore observer Eugène Dupréel, que l'État intervient ; c'est là où manque la force ; ce n'est pas la capacité qu'il amène d'abord ; c'est la force. »

Ainsi, si la force est bien l'un des attributs de l'institution du pouvoir, la capacité technique ne l'est pas intrinsèquement.

Mais l'État fait appel à la capacité technique à la mesure de ses besoins ou, plutôt, des exigences du corps social qui conditionnent l'accomplissement de ses charges et l'exercice de ses fonctions.

Répetons à ce propos qu'il ne nous paraît pas que l'appel aux techniciens, voire aux experts, de la part de l'État, doit avoir pour effet de conférer à tous, sans distinction, un statut de fonctionnaires.

Sans doute le régime de la fonction publique est-il devenu applicable tant bien que mal — et, fort souvent, plus mal que bien — à une série de techniciens.

Mais, fort heureusement, tous n'ont pas franchi le cap des « fourches caudines » du régime de la fonction publique. On ne peut oublier qu'à certains égards, celui-ci doit être considéré comme un régime d'amoindrissement à la fois pour les techniciens et pour le pouvoir lui-même. De là la préoccupation manifestée par certains techniciens de sortir des cadres de la fonction publique, tout en continuant à servir l'État. De là aussi les transformations institutionnelles avec lesquelles le régime de la fonction publique est aux prises et qui, à première vue, semblent provoquer son déclin. Tel le remplacement du système de l'organisation bureaucratique ou hiérarchique par celui de l'organisation collégiale où la commission, comme moyen d'administration et comme point de convergence de différentes forces techniciennes, est devenue une institution de choix (4).

Pour mieux distinguer la technocratie de la bureaucratie au sein de l'État moderne, nul mieux

que notre Maître, feu le Professeur Edmond-Pierre Seeldrayers, s'est élevé, dans son enseignement qui fut brillant, contre les confusions entretenues au profit de la fonction publique, entre elle et la technocratie (5).

La bureaucratie s'inscrit dans le profil des lois sociologiques du développement normal des institutions et des entreprises (6) tandis que la technocratie, qui est elle aussi un fait social d'une importance politique incontestable, est d'une nature et d'une consistance tout-à-fait différentes puisqu'au contraire de la bureaucratie (7), elle met l'accent sur les vertus mirifiques d'un régime conférant une priorité absolue à l'efficacité et au rendement. À l'opposé de la bureaucratie, la technocratie se fait le champion de la spécialisation technique et professionnelle des personnes qui ont à s'occuper de la direction des groupes sociaux et de leurs affaires (8).

Il s'agit là d'un idéal et même, pouvons-nous dire, d'un idéal assez banal parce que le gouvernement des technocrates à l'état pur, comme d'ailleurs la république des camarades ou le gouvernement des intellectuels à la manière d'Ernest Renan, est un mythe relevant de l'irréel dans les sociétés complexes et aussi politiquement organisées que sont les nôtres.

C'est de cette organisation politique particulière à nos sociétés que procède tantôt un certain bras-

(4) Voir V. Crabbe. La commission, moyen d'administration. Recueil de Jurisprudence du Droit administratif et du Conseil d'Etat, 1959, n° 3, pp. 137-149.

(5) Sur la renaissance du pouvoir collégial dans l'organisation politique et administrative de l'État moderne, voir aussi notre article intitulé « Le contrôle de l'entreprise publique en Belgique. Pages de documentation et d'histoire ». *Res Publica*, vol. I, 1^{er} sem. 1959, p. 43 et s.

(6) Sur l'assimilation partielle mais erronée du fonctionnaire au technicien, voir E. Catherine, *Le Fonctionnaire français. Droits, devoirs et comportement*. Paris, A. Michel, 1961, pp. 31 et 369. Voir aussi B. Gournay, *Technocratie et administration. Revue française de Science politique*, décembre 1960, pp. 881-890.

(7) J. Meynaud, Les techniciens et le pouvoir. *Revue française de Science politique*, janvier-mars 1957, pp. 5-37; cf. id. Qu'est-ce que la technocratie? *Revue économique*, juillet 1960, vol. XI, n° 4, pp. 497-526, édit., *Technocratie et politique. Etudes de science politique*, n° 2, 1960.

(8) Voir notre étude: Considérations sur la bureaucratie: ses causes sociologiques et ses motifs politiques. *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1955, n° 2, pp. 225-258.

(9) Dont la notion ne recouvre aucune réalité s'expliquant par l'étymologie du terme « bureaucratie », à savoir: le gouvernement des bureaux ou par les bureaux.

(10) Or des partis politiques. Les partis politiques ont leurs techniciens politiques comme ils ont leurs sénateurs cooptés, dont certains peuvent aussi être des technocrates ou des scientistes.

sage d'hommes d'origine ou aux préoccupations différentes, tantôt l'injonction de sujétions nouvelles, presque au titre de rites ou de modalités de sélection, pour la participation à la vie politique.

Les technocrates purs contestent ces faits avec un peu trop d'empressement pour prétendre à une situation de dirigeants ou pour agir comme tels. Si, vraiment, leur position est absolue — nous envisageons ici le cas extrême — car il y a des technocrates d'entre-deux qui, rappelons-le, jouent le jeu politique et sont comme les « gardiens du prétoire » du pouvoir, parfois avec une garde montante et aussi avec une garde descendante —, leur sort est de rester purement et simplement « sur le carreau », de céder à un penchant de neurasthénie ou d'alerter l'opinion publique pour que celle-ci leur ouvre l'accès du pouvoir par dérogation aux sujétions et aux rites cependant convenus.

Ce n'est pas du premier coup qu'ils réussissent de la sorte. De grands freinages peuvent se produire. On n'imagine pas toujours pour eux des périodes de « circonstances exceptionnelles ». Les « cabinets d'affaires » continuent à rester peu nombreux, du moins en Belgique. Ils n'y sont d'ailleurs guère durables. Ils correspondent en effet à des institutions de transition que l'on met en place lorsque la machine politique est enrayée ou bloquée.

Mais, bientôt, celle-ci se remet à fonctionner et les technocrates doivent céder leur place.

Les technocrates que l'on trouve dans l'aire du pouvoir, n'y sont donc pas toujours en position dépendante. Ils peuvent assurément y acquérir par moments un statut de gouvernants. Mais cette condition n'est pas celle qui est normalement la leur. D'habitude, ils restent en situation dépendante ; et les aspects de celle-ci sont diversifiés et multiples.

Quel est le rôle politique général des technocrates dépendants dont l'activité est si peu connue ?

Ce rôle est d'engager le gouvernement dans la voie du « gouvernement ouvert », de la même façon — est-ce un paradoxe ? — mais assurément pour des motifs diamétralement opposés que l'intensification de la démocratie politique.

Le technicien aime à être précis et clair et, dans ce cas, il arrête mieux, il raidit davantage ou dé-

taille plus amplement les positions politiques à prendre.

Il les formalise aussi.

Le technicien politique cède à la tentation d'orienter le gouvernement vers des prises de position *par écrit*, ce qui rend apparemment l'action politique plus radicale, à droite comme à gauche.

En écrivant ces lignes, nous n'avons manqué de songer à l'évolution qu'a subie, depuis quinze ans, la politique scolaire menée en Belgique par les gouvernements successifs.

Cette « guerre scolaire », dont on a tant parlé et dont on n'a pas fini de parler, a sans doute une origine politique profonde. Mais elle a été aussi provoquée par des techniciens en raison des précisions que ceux-ci ont estimé devoir formuler, depuis dix ans, dans les actes mêmes de nature gouvernementale. Et lorsqu'on s'engage dans cette voie, il est fort difficile de s'arrêter.

Il n'est guère niable que M. Léo Collard, en sa qualité de Ministre de l'Instruction publique, a dû beaucoup écrire ou faire écrire et batailler en raison de ces écrits pour arriver à des résultats que M. Camille Huysmans aurait peut-être obtenus, lui aussi comme Ministre de l'Instruction publique, mais sans rien écrire, sauf l'augmentation des crédits au budget de son département.

Certes, de cette constatation, il ne faut pas déduire que M. Léo Collard a été un technicien comme Ministre de l'Instruction publique ; c'étaient certains de ses conseillers immédiats qui l'étaient.

La bataille de la « loi unique », votée par le Parlement le 14 février 1961 et qui a été à l'origine des troubles politiques et sociaux de décembre 1960 et de janvier 1961, est également en partie une œuvre de techniciens. Ils ont participé à sa conception et à son élaboration, mûs par cette préoccupation de ne la soumettre, en raison de ses objets multiples, qu'à une procédure parlementaire rapide et simplifiée.

On ne peut en douter : il n'est point d'hommes politiques qui, dans le respect des usages parlementaires, auraient accepté le dépôt d'une loi de ce genre.

Ce sont les technocrates qui, parmi les premiers, ont perdu la tête et se sont engagés dans la voie

d'une œuvre dont le véritable nom mérite d'être mieux connu en science politique.

Rappelons à cet effet la toute vieille expression latine, d'ailleurs utilisée dans le langage politique des Romains ainsi que dans leur littérature satirique : *lex per saturam*.

Une *lex per saturam* est une loi composite dans laquelle on insère pêle-mêle, sinon tout, du moins le plus possible et dont on souhaite un vote expéditif au Parlement.

Ces deux caractéristiques de la *lex saturam* sont le signe de l'intervention des technocrates dans le traitement des affaires gouvernementales et dans la détermination des rapports entre le gouvernement et le parlement.

Elargissons le champ de nos observations pour avoir égard à d'autres « cas d'appel aux technocrates » par le pouvoir.

Nous en trouvons dans les circonstances au cours desquelles les hommes politiques cherchent à justifier leur comportement vis-à-vis de l'opinion publique.

Ils peuvent, à ce moment, se faire passer eux-mêmes pour des techniciens ou chercher parmi ceux-ci des garants.

L'exemple le plus probant en ce sens est fourni par les heurs et malheurs de la réforme fiscale dans notre pays.

De part et d'autre, et même parfois de trois côtés à la fois, au niveau gouvernemental où les positions peuvent être doubles et dans l'opposition, c'est-à-dire au-delà de l'administration (9), les techniciens sont en place, se surveillent et attendent.

Et l'on sait qu'ils sont en place, qu'ils se surveillent et qu'ils attendent.

On peut imaginer, à ce propos, toute une série d'actes et de comportements mineurs à même d'influer de près ou de loin sur l'évolution de l'action gouvernementale.

Il nous a été possible d'en observer quelques-uns au cours des derniers mois.

Nous n'avons certes pas à recommander ici la lecture du périodique « Europe-Magazine » pour ses qualités scientifiques. Mais, il y a un an, dans son numéro 844 de la semaine de 9 au 15 août

1961 et sous le titre : « Les dessous de la politique belge » (p. 18, col. 2), a figuré un passage qui illustre admirablement notre sentiment.

« C'est l'objet de toutes les conversations dans les cercles ministériels, a-t-on pu y lire. Ceux-ci n'ignorent pas que jamais les parlementaires sociaux-chrétiens ne voteront la réforme fiscale telle qu'elle se dessine d'ores et déjà. Mais retirer le projet et l'amender sera chose impossible car, à ce moment, le clan Renard (10) mènera un si vif tapage et les technocrates démocrates-chrétiens (11) hurleront avec tant de hargne que le tandem Spaak-Lefèvre se disloquera brutalement... »

Ne négligeons pas non plus la position qui, au même moment, a été celle du Ministre des Finances lui-même, M. Dequae, et qui procède aussi d'une mise en scène.

Le 11 août 1961, le Ministre Dequae tient une conférence de presse, pour l'organisation de laquelle, — attitude très significative — il quitte le Conseil des Ministres.

Par ses déclarations, il fait allusion — à l'effet d'y préparer l'opinion — à la nécessité d'une « certaine » réforme fiscale. Et il ajoute que des motifs d'ordre technique la justifient.

De l'avis du Ministre lui-même, il semble qu'il n'est point d'autres considérations qui puissent mieux calmer l'opinion publique pendant qu'elles font droit aux travaux des techniciens — sans préciser lesquels ni surtout la part de leurs projets qui est retenue.

Un an après, en juillet ou au début août 1962, le projet de loi sur la réforme fiscale, qui est adopté à la Chambre des Représentants, est transmis au Sénat et y est examiné par la Commission des Finances.

Des incidents politiques éclatent. Dès les premiers d'entre eux, l'un des rapporteurs, M. J. Van Houtte, Ministre des Finances dans le gouvernement précédent, a maille à partir avec le ministre actuellement en fonction.

(9) Bien que celle-ci puisse aussi jouer un rôle face à l'opinion publique en vantant le travail de ses commissions ou la plus grande perfection de ses projets consignés soi-disant dans ses cartons.

(10) Feu André Renard, chef du Mouvement populaire wallon et grand syndicaliste aux idées arrêtées.

(11) Allusion à un groupe d'économistes dont le chef de file est M. Oleffe.

La justification qu'il donne pour faire prévaloir ses interventions et son rôle en tant que rapporteur, gravite autour du fait qu'il est non pas ancien ministre des finances, mais bien professeur d'université.

La déclaration qu'il fait en ce sens, a une valeur assurément symbolique ; elle sert de « bon support » aux positions qu'il prend.

Peut-on chercher plus loin encore ? Trouve-t-on des situations semblables au sein des partis politiques ou tout simplement dans les clans politiques ?

Assurément oui.

Que de techniciens se dissimulent, par exemple, parmi les rédacteurs de journaux tels que « La Relève » ou « La Gauche » ?

Les techniciens ont aussi la possibilité de diriger l'opinion ou l'action des partis en participant à leurs bureaux ou à leurs commissions d'études (12).

Un cas, qui mérite une attention particulière eu égard, une fois de plus, à la « mise en scène » dont il est l'objet, nous a été fourni, il y a quelques semaines à peine, par la fédération bruxelloise du parti socialiste.

Cette organisation vient de publier une brochure sous le titre : « Les données économiques et sociales devant les positions fédéralistes ». Leurs auteurs, le sénateur Henri Janne, ancien recteur et professeur de l'Université libre de Bruxelles, et son assistant G. De Greef, ont approché l'étude économique du problème fédéraliste en Belgique. Ils ont recueilli à cet effet une série de documents statistiques de grand intérêt.

Ces documents, signale l'introduction de la brochure, doivent être considérés comme *préparatoires* aux rapports qui seront soumis à la fédération bruxelloise du P.S.B. et qui devront éventuellement servir de base aux travaux du prochain congrès de ce parti.

L'œuvre de MM. Janne et De Greef représente ainsi un cas-limite de la participation des techniciens à la vie politique. Bien que ceux cités ci-dessus ne soient ni l'un ni l'autre des militants « de bord », le parti politique les renseigne comme étant des « informateurs ». La nuance mérite d'être relevée.

L'information tend à devenir, dans le domaine

de la vie politique, le rôle et la fonction des sciences sociales et, de la sorte, celles-ci sont invitées à déboucher directement sur l'action.

« Convier la sociologie — et la science politique, ajouterons-nous — à prendre part à l'action, viennent encore d'écrire Henri Janne et Jean Morsa dans leur tout récent ouvrage intitulé : *Sociologie et politique sociale dans les pays occidentaux* (Université libre de Bruxelles — Institut de Sociologie, 1962, p. 102 et s.), *ce n'est pas la compromettre* (13). C'est la légitimer comme *science* (13) et comme *technique* (13), en lui permettant, par des moyens accrus, de contrôler ses hypothèses et d'étendre encore sa connaissance objective de la société humaine.

La sociologie (14), soulignons-le, ne peut servir à préparer ou à avaliser n'importe quelle politique : serait simplement mettre certaines connaissances et certaines techniques au service de la propagande.

Ce serait refuser de dégager l'objectivité des faits sociaux et accepter, en conséquence, de mener plus efficacement une politique d'aveuglement ou d'intérêt en y associant les foules mieux manipulées par l'usage de procédés inspirés de la psychologie sociale.

Ce serait se vouer à commettre les pires erreurs (certains régimes totalitaires en ont donné le tragique exemple). Non, la fonction de la sociologie (14), c'est l'œuvre de prise de conscience de la nature réelle des fins et des moyens, des valeurs et des intérêts qu'ils mettent en jeu, des implications qu'ils entraînent dans la structure, les comportements et les modes de vie sociaux. La sociologie contribue à une politique *rationnelle* (15) et à formuler l'action sociale dans les termes « *si* (15) telle action est accomplie, *tels* (15) résultats seront atteints » ou encore, « *telle* (15) évolution de la situation produira *tels* (15) résultats conformes ou proposés à *tels* (15) buts que l'on entend atteindre ».

La politique restera l'art majeur de choisir les

(12) Voir « Les bureaux d'études des partis politiques belges », *Courrier hebdomadaire*, n° 161 du 20 juillet 1962. Centre de recherche et d'information socio-politiques.

(13) C'est nous qui soulignons.

(14) Ajoutons aussi: la science politique, quitte à nous réserver le soin de définir dans un prochain article ce qui sépare la science politique de la sociologie.

(15) Souligné dans le texte par les auteurs.

objectifs. Mais là même, la science sociale aidera à les choisir conformément aux besoins objectifs de la population.

Puissent cette citation ainsi que les exemples vivants et tout proches de l'actualité que nous avons rapportés, illustrer notre opinion de départ selon laquelle la vie politique se fonde de plus en plus sur le syncrétisme de la théorie, de la technique et du politique.

La participation du théoricien et du technicien à la vie politique a d'ailleurs pour effets de promouvoir le retour justifié à la toute vieille forme du savoir pratique que les Grecs avaient déjà dénommé *technè* pour avoir la possibilité de l'opposer plus facilement à la connaissance d'origine intellectuelle présentée sous le nom d'*épistème*.

L'avenir des sciences politiques, économique et sociales est dans le sens de cette réorientation.

En guise de réponse ...

Je ne répondrai que brièvement aux observations de notre ami Victor Crabbe, le très diligent secrétaire général de l'Institut belge de Science Politique. Faute de temps et faute de place et aussi parce qu'à dire tout ce que j'aurais à dire en réponse à ses remarques, je risquerais de répéter sous une autre forme (et encore n'est-ce pas sûr) ce que j'ai mis dans mon étude.

Si j'ai bien compris Victor Crabbe, j'ai tort de croire que la dialectique du technicien et du politique prend le plus souvent la forme d'un conflit. En fait, affirme notre ami, il existe des « milieux intermédiaires où l'on ne trouve ni le technocrate pur ni le politique pur », où se rencontrent des éléments qui n'étant ni « contradictoires » ni « hétérogènes » n'entrent pas en lutte, ouverte ou sournoise, mais, au contraire, collaborent ou même, à la limite, se mêlent en un seul personnage, « à la fois technocrate et politique, à des degrés divers, selon les circonstances ». Conclusion : « la vie politique se fonde de plus en plus (je souligne) sur le syncrétisme de la théorie, de la pratique et du politique ».

Voici, brièvement esquissés, quelques éléments de ma réponse.

1. Je n'ai jamais dit que techniciens et politiques étaient nécessairement et « constamment en concurrence ». J'ai même expliqué dans quelles circonstances, à quelles conditions, (mais aussi dans quelles limites) ils collaboraient. Mon propos s'est limité à démontrer qu'en cas de conflit — inévitable

en raison même de la divergence des « approches » et des fins — les politiques ont toujours le moyen de l'emporter sur les techniciens, et non seulement les moyens, mais encore le droit, puisqu'aussi bien les problèmes deviennent politiques dès qu'il y a tension et parce qu'il y a tension. Le fait qu'il y ait tension prouve que la technique n'est pas en état de fournir une réponse. La décision — politique — revient donc aux politiques.

2. Peut-on dire que les problèmes belges actuels confirment l'opinion de Victor Crabbe selon laquelle « la vie politique se fonde de plus en plus sur le syncrétisme de la théorie, de la technique et du politique » ? Pareille affirmation me paraît fort optimiste. Sont-ce les « milieux intermédiaires... de plus en plus importants dans la vie actuelle » qui ont posé, par exemple, le problème des Fourons ? Il est permis d'en douter.

Il me paraît au contraire que la plupart des problèmes belges ne sont pas des problèmes techniques — au sens de problèmes dans l'imposition et la solution desquels les techniciens jouent un rôle essentiel — mais sont des problèmes politiques — ou des problèmes techniques politisés — que les passions politiques, les options politiques rendent insolubles, on le voit bien, non seulement pour le technicien des « milieux intermédiaires », mais même pour le politique.

Il me semble évident, par exemple, que les nominations dont parle Victor Crabbe — au Directoire Charbonnier, à la Société Nationale des Investis-

sements, à l'Office de Coopération au Développement — n'ont été difficiles que parce qu'elles n'étaient pas des nominations techniques et moins encore l'enjeu d'une lutte entre techniciens pour accéder au pouvoir; mais précisément parce qu'elles étaient devenues purement politiques. J'écris : « devenues »; mais je crois qu'en réalité elles n'ont jamais été que politiques, et cela, dès qu'il a été question de créer les organismes en question. Ainsi d'ailleurs qu'il convient quand la décision se situe à pareil niveau.

3. « Technique, théorie et pratique... peuvent (je souligne) être employées en même temps », écrit encore Victor Crabbe : qui en doute ? « La science sociale » peut être appelée à aider la politique à choisir ses objectifs « conformément aux besoins objectifs et subjectifs de la population » : qui pourrait opposer un refus à une proposition aussi raisonnable ? Aussi ne l'ai-je point fait. J'ai simplement dit : 1°) que les grandes options gouvernementales sont trop souvent peu ou mal informées du point de vue technique (je renvoie sur ce point aux écrits de Sauvy et de Fourastié, pour ne pas citer des faits d'expérience); 2°) qu'elles ne sont que trop inspirées par des considérations purement politiques, sinon politiciennes; 3°) que les spécialistes sont invoqués pour fournir les moyens et les arguments techniques destinés à atteindre des objectifs — politiques — préalablement fixés — pour des raisons et à des fins politiques — bien plus que pour définir ces objectifs eux-mêmes.

4. Enfin, j'ai souligné combien était difficile en soi et même contradictoire la position du clerc engagé. Sur ce point et quoi qu'en dise le Secrétaire de l'Institut belge de science politique, c'est Julien Benda qui a raison. Julien Benda qui n'a

jamais dit que la condition du clerc lui interdisait de s'engager; mais bien qu'en s'engageant — c'est à-dire, en dernière analyse, en acceptant d'être prisonnier des « sujétions » et des « rites » qu'implique la vie sociétale et plus encore la vie politique — il perdait, en tant qu'homme d'action, une part de sa liberté spirituelle et par conséquent une part de son prestige « clérical », et que certains y avaient perdu leur âme et leur raison d'être.

Et d'ailleurs au nom de quoi le clerc s'engage-t-il ? En fonction d'options scientifiques, techniques, rationnelles ? Evidemment non. Karl Marx était socialiste bien avant d'avoir écrit le Capital ou même le Manifeste; les raisons de son engagement sont de quelque ordre que l'on voudra sauf scientifiques ou marxistes. Il s'en suit que le clerc engagé pour des raisons de nature essentiellement affective et passionnelle aura toujours beaucoup de peine à se dégager ou même à prendre ses distances alors que surgira l'inévitable conflit entre les exigences politiques (n'aggravons pas son cas en supposant qu'elles puissent être politiciennes) du moment et ses connaissances de technicien ou sa conscience d'homme. Le cas de Djilas est typique à ce sujet; mais on pourrait en citer des milliers d'autres, tout aussi probants. Reste la solution du silence complice ou réprobateur : par fidélité au clan, par soumission au parti, par volonté consciente de ne pas rompre avec le groupe, ou par crainte confuse de la solitude : est-ce bien là une position de « clerc » ou de « savant », pour reprendre le terme utilisé par Max Weber dans ces études, décisives, qui ont été publiées il n'y a guère, en traduction (16).

L. MOULIN.

(16) Le savant et le politique, Paris, Plon, 1959.

